

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BLAISE DU BUIS (Isère)

Nombre de Conseillers Elus : 15

L'AN DEUX MIL SEIZE

En exercice : 15

Le 30 MARS

Présents : 12

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BLAISE DU BUIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de : Madame Véronique LEONARDI.
Date de convocation : 23 MARS 2016

Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

Présents: Mmes Véronique LEONARDI ; Muriel LOMER ; MM. Roger TESSAUR ; Grégory BAGDAHN ; Michel THIBIER ; Stéphane VERY ; Serge NOGUER ; Mmes Leslie MALJOURNAL-BLIN ; Marie-Louise TESSAUR ; Elvira AFONSO-SARAT ; Annie BARUDIO ; Sandrine PERSONNAZ .

Absent(s) excusé(s) :

- M. Jacques BRAIN (qui a donné pouvoir à Mme Muriel LOMER)
- Mme Sonia MERCURI (qui a donné pouvoir à Mme Leslie MALJOURNAL-BLIN)

Absent(s) :

- M. Yves BOURELLY

Secrétaire de séance : Mme MALJOURNAL-BLIN Leslie

Délibération n° 2016033001 :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Muriel LOMER, 1ère Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif 2015 dressé par Madame Véronique LEONARDI, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives s'y rapportant concernant l'exercice 2015 :

- **LUI DONNE ACTE** du Compte Administratif 2015 lequel se résume ainsi :

SECTION	Année 2014	Réalisé en 2015			Résultat de clôture Au 31/12/2015
		Reprise exercice antérieur	Dépenses en €uros	Recettes en €uros	
FONCTIONNEMENT		535 264.39	740 544.33	(+) 205 279.94	(+) 205 279.94
Résultat de fonctionnement				Excédent de fonctionnement	<u>Excédent de fonctionnement</u>
INVESTISSEMENT	(+) 438 919.87	365 919.90	373 699.86	(+) 7 779.96	(+) 446 699.83
Résultat d'investissement	Excédent cumulé d'investissement			Excédent d'investissement	<u>Excédent cumulé d'investissement</u>

Il est précisé que Madame le Maire a quitté la séance pour le vote de cette délibération.

Le Compte administratif 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 2016033002 :

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2015.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Véronique LEONARDI, Maire :

- Après s'être fait présenter par la 1ère Adjointe, Madame Muriel LOMER, le budget primitif et les décisions modificatives concernant l'exercice 2015 ;
- Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ;
- Considérant que toutes les RECETTES et les DÉPENSES sont justifiées, le Conseil Municipal :

➤ **DÉCLARE** que le COMPTE DE GESTION dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni remarque, ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **APPROUVE** ce COMPTE DE GESTION 2015

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 2016033003 :

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Véronique LEONARDI, Maire :

- Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;
- Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 205 279.94 € ;

➤ **DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	205 279.94 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si Cest négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	205 279.94 €
D Solde d'exécution d'investissement	446 699.83 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	= D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	= G+H 205 279.94 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	205 279.94 €
H Report en fonctionnement R 002	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 2016033004 :**OBJET : TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2016.**

Afin d'équilibrer le Budget Primitif de Fonctionnement 2016, il a été décidé d'inscrire la somme de 338 557 € au produit des Contributions Directes (article 73111). Les bases d'impositions ont été notifiées le 14 mars 2016 via le portail internet de la gestion publique de la DGFIP.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER ET D'APPLIQUER** les taux d'imposition pour l'année 2016 suivants :

Libellés :	En 2014 pour mémoire	Pour 2015 Pour mémoire	Pour 2016 :
TAXE D'HABITATION	8,93	8,63	8,63
TAXE FONCIERE BATIE	25,23	24,38	24,38
TAXE FONCIERE NON BATIE	61,84	59,76	59,76

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la décision ci-dessus.

Délibération n° 2016033005 :**OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016.**

Madame Véronique LEONARDI, Maire, présente le Budget Primitif 2016 préparé par la commission finances :

- **S'agissant du budget de fonctionnement :**

C'est un budget caractérisé par la baisse des dotations de l'Etat, d'une part et l'augmentation des dépenses de fonctionnement : régularisation des charges du RPI, frais d'honoraires d'avocat d'autre part.

Le Budget Primitif 2016 est ainsi adopté à la majorité des membres présents comme suit :

Sections :	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	661 979.00 €	1 386 176.77 €
Recettes	747 783.00 €	1 386 176.77 €

Solde prévisionnel de fonctionnement 2016 : (+) 85 804.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le BP 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Véronique LEONARDI.



Affiché à la porte de la Mairie le 01/04/2016

